



COMMUNE DE LANHOUARNEAU

Mairie. Place de la Mairie. 29430 LANHOUARNEAU

Tél. 02 98 61 48 87. Fax. 02 98 61 69 17

COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr

www.lanhouarneau.fr

COMPTE RENDU DE REUNION	Conseil municipal du 29 mars 2018
Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	Date de convocation : 14 mars 2018 Absents : 0 Excusés : 1

1°. Budget primitif 2018 de la COMMUNE :

Le conseil municipal l'a adopté à l'unanimité des membres votants, comme détaillé ci-dessous :

- **Section de fonctionnement équilibrée à**

Dépenses : 781 238.43 € dont :

▪ 011 – charges à caractère général :	208 971.04
▪ 012 – charges de personnel et frais assimilés	223 500.00
▪ 65 – autres charges de gestion courante :	255 700.00
▪ 66 – charges financières	32 000.00
▪ 67 – charges exceptionnelles	0.00
▪ 023 – virement à la section d'investissement	44 061.12
▪ 042 – opérations d'ordre entre sections	7 802.27
▪ 014 – atténuation de recettes	9 204.00

Recettes : 781 238.43 euros, dont :

▪ 002 – résultat de l'exercice antérieur	0.00
▪ 70 – produits de services et du domaine	14 750.00
▪ 73 – impôts et taxes	423 595.00
▪ 74 – dotations, subventions, participations	284 693.31
▪ 75 – autres produits de gestion courante	57 954.12
▪ 76 – produits financiers	0.00
▪ 77 – produits exceptionnels	246.00

- **Section d'investissement équilibrée à :**

Dépenses : 556 496.31 euros, dont :

▪ 001 – déficit d'investissement reporté	15 514.18
▪ 16 – emprunts et dettes assimilées	63 713.75
▪ 20 – immobilisations incorporelles	20 633.84
▪ 204 – subventions d'équipements à verser	43 210.26
▪ 21 – immobilisations corporelles	25 800.00
▪ 23 – immobilisation en cours	386 624.28
▪ 27 – autres immobilisations financières	1 000.00

Recettes : 556 496.31 euros, dont :

▪ 001 - Excédent d'investissement reporté	0.00
▪ 021 – virement de la section de fonctionnement	44 061.12
▪ 10 – dotations, fonds divers, réserves	410 067.75
▪ 13 – subventions d'investissement reçues	91 851.42
▪ 16 – emprunts et créances	2 713.75
▪ 21 – immobilisations corporelles	0.00
▪ 27 – autres immobilisations financières	0.00
▪ 040 – opérations d'ordre entre sections	7 802.27

Les dotations 2018 n'ont pas encore été publiées sur le site de la DGCL. Selon leurs montants, la différence entre la notification et la prévision fera l'objet d'une décision modificative budgétaire, lors d'une prochaine réunion.

Ce budget a été élaboré avec des **taux de fiscalité locale** identiques à ceux de l'année 2017, soit :

- Taxe d'habitation :	15.17 %
- Foncier bâti :	19.57 %
- Foncier non bâti :	44.38 %

Dans le détail, voici la recette qui sera encaissée en 2018 :

COMMUNE : 111 LANHOUARNEAU

ARRONDISSEMENT : 29 MORLAIX

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE ST POL DE LEON



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

I – RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2017 ¹	Taux d'imposition communaux de 2017 ²	Taux d'imposition plafonnés 2018 ²	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 ³	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	1 219 450	15,17	>>>	1 243 000	188 563
Taxe foncière (bâti).....	825 156	19,57	>>>	845 100	165 386
Taxe foncière (non bâti).	99 477	44,38	>>>	100 600	44 646
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ^{4a}			>>>	Total :	398 595
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ^{4b}			>>>		

2°. Budget primitif 2018 de l'ASSAINISSEMENT :

Le conseil municipal l'a adopté à l'unanimité des membres votants, comme détaillé ci-dessous :

• Section d'exploitation équilibrée à :

○ Dépenses : 41 479.92 euros, dont :

▪ 011 – charges à caractère général :	13 536.84
▪ 023 – virement à la section d'investissement	0.00
▪ 042 – amortissements	17 143.08
▪ 65 – autres charges de gestion courante	0.00
▪ 66 – charges financières	10 800.00

- Recettes : 41 479.92 euros, dont :
 - 002 – résultat exercice antérieur 10 453.72
 - 042 – amortissements 8 596.78
 - 70 – produit des services et du domaine 22 000.00
 - 75 – autres produits de gestion courante 339.42
 - 76 – produits financiers 0.00
 - 77 – produits exceptionnels 0.00
- **Section d'investissement :**
 - Dépenses : 118 723.58 euros, dont :
 - 001 – déficit antérieur reporté 0.00
 - 040 – amortissement de subventions 8 596.78
 - 16 – emprunts et dettes assimilées 9 900.00
 - 20 – immobilisations incorporelles 12 500.00
 - 23 – immobilisations en cours 87 726.80
 - Recettes : 118 723.58 euros, dont :
 - 001 – excédent antérieur reporté : 80 532.79
 - 021 – virement de la section d'exploitation 0.00
 - 024 – produit des cessions 0.00
 - 040 – amortissements 17 143.08
 - 10 – dotations et fonds divers 17 077.21
 - 13 – subventions d'investissement 3 970.50
 - 16 – emprunts 0.00

Ce budget a été élaboré avec des tarifs identiques à ceux de l'exercice 2017, soit :

- 1.30 € le M3 d'eau traitée
- 90 € l'abonnement annuel

3°. Autres questions financières :

- Dans le cadre du **contrat d'association avec l'école sainte Thérèse**, la Commune versera un montant par élève de 599.55 euros, soit, pour 172 élèves, une somme de 103 121.93 euros pour l'année civile 2018.
- Au titre des délégations de services de la Commune à EPAL, **dans les domaines de l'enfance, la Commune versera en 2018 :**
 - 38 700.71 euros pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement (enfants de 3 à 12 ans).
 - 19 164.15 euros pour le fonctionnement de Actions 10-14 ans, de l'école de sports et pour le soutien aux associations sportives.
- La Commune percevra environ 200 euros par ERDF – ENEDIS, au titre du **droit de passage des lignes électriques sur le domaine communal.**

- La Commune percevra 1 659.35 euros du groupe ORANGE, au titre du **droit de passage des lignes de télécommunications sur le domaine communal**.
- Le budget principal COMMUNE participera au **budget annexe CCAS** à hauteur de 2 000 euros pour l'année 2018, afin de permettre à ce dernier de fonctionner.
- Le conseil municipal a validé la participation au **groupement de commandes**, par l'intermédiaire de **Haut-Léon Communauté**, pour :
 - La signalisation horizontale de voirie
 - La réparation de voirie par point à tempsEric PENNEC sera délégué titulaire, et Stéphane RIOU, délégué suppléant, auprès de la commission qui traitera ces dossiers à Haut-Léon Communauté.